

Mobilité - Action n°3

Favoriser l'éco-mobilité des actifs avec les PDE et les PDA

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO ₂ e/an)
+++++	*****	28,5	9 925

✓ **Contexte**

Hors transit, l'usage de l'automobile représente environ 40 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ des transports sur le territoire. Les déplacements domicile-travail ont une part non négligeable dans ces émissions. Pour réduire ces impacts, les usagers doivent limiter leur distance parcourue annuellement en voiture, en reportant leur déplacement sur d'autres modes de transport ou en trouvant sur place les services nécessaires, mais pour cela, des moyens doivent être mis à leur disposition.

Par rapport aux autres motifs de déplacement (courses, loisirs...), les déplacements domicile-travail présentent l'avantage d'être mieux connus et mieux prévisibles (distance, trajets, horaires) et une optimisation ou un report modal est ainsi facilité.

✓ **Objectif**

Créer une dynamique dans ce but au sein de communautés d'usagers (au niveau des entreprises et administrations, zones d'activité...), en développant et optimisant l'offre de transports alternatifs, et en réduisant les besoins de mobilité grâce à l'aménagement des lieux de vie et d'activité.

L'objectif est de participer au report modal de la voiture individuelle vers des transports collectifs, de l'auto-partage, ou lorsque les distances le permettent, des modes doux (vélos ou marche).

Sur le PNR Oise - Pays de France, près de 7 000 entreprises sont recensées (ancien périmètre), mais seules **10% ont plus de 5 salariés (environ 700 entreprises)** ; ce sont principalement vers celles-ci que des initiatives de type PDE doivent être conduites. Celles-ci pourront également être menées à l'échelle de ZA ou ZI.

Le PNR, dans sa version élargie comporte 81 communes, dont **8 seulement supérieures à 5 000 habitants, et 12 entre 3 000 et 5 000 habitants**. Ceux sont en priorité ces deux catégories de collectivités qui doivent être visées par un PDA. Ces plans pourront s'intégrer dans les actions menées dans le cadre du réseau des collectivités éco-responsables lancé et animé par le Parc.

✓ **Descriptif**

Le **Plan de déplacements Entreprise (PDE)** est un ensemble de mesures visant à **optimiser les déplacements** liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental.

Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients et des partenaires.

Lorsque ce Plan de déplacement vise une administration, il est appelé Plan de déplacement administration ou PDA, mais obéit à la même définition qu'un PDE.

L'action consiste pour le PNR à inciter chaque partenaire à prendre les mesures suivantes pour son site d'activité :

- Favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied en aménageant les accès et les locaux (entrées plus directes, douches, vestiaires), et en proposant un stationnement sécurisé pour les cycles.

- Améliorer l'accès au site par les transports en commun (navette, aribus...), négocier une réduction sur l'abonnement-transport pour les usagers du site et rembourser une partie de l'abonnement.
- Proposer un service « assurance-retour » en cas de circonstances exceptionnelles.
- Favoriser le covoiturage (mise en relation en interne ou sur internet, installation d'abris pour attendre, places de parking réservées proches des entrées...).
- Mettre à disposition des véhicules moins impactants (hybrides, électrique léger de type vélo, GPL...) pour les trajets professionnels à la journée.
- Créer les services nécessaires dans l'organisme (restauration collective, crèche, livraison de courses...), éventuellement en les mutualisant avec les sites voisins.
- Adapter les horaires de travail aux transports / développer le télétravail et les visioconférences.
- Motiver le personnel par des avantages matériels à réduire ses trajets automobiles.

Pour cela des réunions d'information, et un suivi régulier des projets est nécessaire pour lever d'éventuels blocages.

✓ **Actions en cours, références**

La CCI de l'Oise commence à intervenir en appui (avec le SMTCO) sur des PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises), la chambre peut sensibiliser, identifier et contacter des entreprises.

Plan de déplacement inter-entreprises « R 'Promobilité » de la plateforme aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle (Aéroports de Paris, Air France, CIF Keolis, FedEx Express et Le Groupe La Poste avec le Hub-Courrier de Roissy et la PIC Paris Nord). Le projet a été soutenu par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise.

✓ **Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail**

Identifier les sites et les partenaires souhaitant s'impliquer dans cette dynamique : leur dimension souvent réduite doit les inciter à se regrouper et s'associer dans un PDE commun pour mutualiser les services sur un pôle géographique donné. **Travailler à l'échelle de la zone d'activité paraît plus pertinent que de mobiliser individuellement chaque entreprise. Sur le Parc, les petites zones d'activités autour de Plailly, Senlis, Saint Maximin et Pont Saint-Maxence présentent un potentiel.**

✓ **Moyens**

Partenaires et porteur de l'action

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires
PNR	CCI, Chambre des Métiers	Collectivités (Autorité organisatrice des transports - SMTCO) / Entreprises / Etablissements publics

Ressources documentaires ou techniques

- Site très documenté de l'ADEME : <http://www.plan-deplacements.fr/>
- L'IFORE propose une formation continue « *Comment élaborer un PDE* » pour les administrations publiques : <http://www.ifore.ecologie.gouv.fr/>

Coûts associés et ressources financières

- Financement spécifique par l'ADEME pour les PDE (à haute de 70% avec un plafond de 100 000 euros – données décembre 2011).

Budget

	Coût	Financement possible
- Réalisation de l'étude détaillée et sensibilisation - Adaptation des infrastructures (voiries, stationnements vélos...) - Acquisition de matériels (véhicules GPL...)	50 000 €	- Aides ADEME/Région - Economies réalisées sur le budget stationnement/routes

- Accompagnement/suivi/incitation du Parc	≈ 2 jours / mois	Budget de fonctionnement du Parc
---	------------------------	-------------------------------------

✓ **Calendrier**

- Mois 1 à 3 : réunion de lancement auprès des entreprises, établissements publics et zones d'activité pour sensibiliser et identifier les partenaires souhaitant s'impliquer.
- Mois 2 à 8 : réalisation d'enquêtes et de réunions de concertation auprès des salariés/usagers concernés, pour ajuster la pertinence des mesures à prendre. Etude détaillée (localisation et dimensionnement des équipements) et recherche des financements pour les aménagements à prévoir.
- Mois 7 à 12 : mise en place des outils de communication, réalisation des travaux, équipements des sites

✓ **Indicateurs de suivi**

Nombre de PDE/PDA réalisés

Nombre de salariés optant pour un moyen de transport alternatif à l'automobile

Kilométrage automobile évité annuellement (auto-déclaration des usagers)